



CONSEIL GENERAL  
FECHY

---

**Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal no. 2/2016 relatif à la réalisation d'un sentier piétonnier pour la sécurisation des trajets scolaires le long de la route d'Allaman**

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc nommée par le bureau du Conseil, composée de Mme Maude von Arx, excusée, M Cédric Lesne, Président et rapporteur, MM Jean-Paul Gruaz et Jean-Luc Kaesermann, membres, ainsi que M Roger Walder, suppléant, s'est réunie en salle des conférences de l'administration communale le mardi 7 juin 2016 à 20h00 afin d'étudier le préavis municipal no 2/2016.

Mme Rachel Aubert, MM Andreas Meyer et Jean-Pierre Moret, municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et nous fournir tous les renseignements et explications nécessaires.

Après délibérations, la Commission est en faveur de la sécurisation de la route d'Allaman, sur le tronçon situé entre la route du Saugey et celle du Haut des Champs, et apprécie les efforts de la Municipalité en ce sens. Cependant, elle estime que le projet qui lui est soumis présente trois inconvénients majeurs qui ne répondent pas aux objectifs souhaités :

1. Depuis la route du Haut des Champs, un sentier piétonnier de 90 cm de large (séparé de la route par un marquage au sol et protégé par trois potelets distant d'une quinzaine de mètres) est plus étroit que la bande piétonnière actuelle délimitée par un unique marquage au sol. L'élargissement prévu de la chaussée (qui doit être maintenue à 5,50 m) risque d'inciter les usagers de la route à rouler plus rapidement qu'actuellement à cet endroit.
2. Le déplacement d'une quinzaine de mètres du passage piéton en direction de la route du Haut des Champs met en danger les résidents du lot 752, entre la sortie de leur parcelle et le nouvel emplacement du passage piéton, ce tronçon étant dépourvu de sentier piétonnier.
3. Depuis le nouvel emplacement du passage piéton, le tracé du nouveau sentier longe la zone artisanale et traverse la sortie des hangars « Morandi » empruntée par de nombreux camions et véhicules agricoles.

En conclusion, la Commission refuse le préavis No 2/2016 tel que présenté et invite la Municipalité à tenir compte des remarques faites lors de notre rencontre afin d'optimiser la sécurité des piétons, ceci notamment via le prolongement du sentier piétonnier le long de toutes les habitations.

Féchy, le 9 juin 2016

Le Président :

Cédric Lesne



Les membres et suppléants :

Jean-Paul Gruaz



Jean-Luc Kaesermann



Roger Walder

